

PROCES VERBAL SOMMAIRE

L'an deux mille huit, le lundi 28 janvier à 19 heures, le Conseil de la Communauté de communes des deux Rives de la Seine, légalement convoqué, s'est réuni en son siège, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel SORAIN, Président.

Secrétaire de séance:

Sylvie CRIGNON

Date de la Convocation:

18 janvier 2008

Date d'affichage:

21 janvier 2008

**Nombre de conseillers
en exercice: 23**

**Nombre de conseillers
présents: 21**

Nombre de votants : 21

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS:

- Michel SORAIN, Président
- Philippe TAUTOU, Vice-Président
- Daniel SCHALCK, Vice Président
- Hugues RIBAUT, Vice Président
- Jean-Pierre HOULLEMARE, Vice Président
- Annick DELOUZE-WOLFF
- Virginie MUNERET
- Nathalie GOSSELET
- Catherine ARENOU
- Marie-Claude THIEVON
- Denis FAIST
- Jean-Louis FRANCAERT
- Pierre GAILLARD
- Gaston HELM
- Pierre-Claude DESSAIGNES
- Jacques VITHE
- Nicole BIARD
- Hubert FRANCOIS-DAINVILLE
- Patrice JEGOUIC

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES:

- Pierre CARDO, Vice Président
- Corinne MAITRE
- Jacqueline ESSEX
- Joël MANCEL

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS:

- Sylvie CRIGNON
- Patrick CHATAINIER

SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L 2121.15 du code général des collectivités territoriales, Madame Sylvie CRIGNON a été désignée secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2007

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2007 a été approuvé à l'unanimité.

1. ZAC DES CETTONS 2: MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION

A l'unanimité, le conseil communautaire,

PREND ACTE du déroulement de la concertation préalable menée conformément aux modalités définies par le Conseil Communautaire.

APPROUVE le bilan de la concertation préalable.

APPROUVE la modification du dossier de création de la Z.A.C. des Cettos 2.

PRECISE qu'en application de l'article R311-5 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes, sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de Communes et à l'Hôtel de Ville de Chanteloup-les-Vignes et il sera fait mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département.

2. CHARTRE LOCALE D'INSERTION: AVENANT A LA CONVENTION D'APPLICATION

A l'unanimité, le conseil communautaire,

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention d'application de la charte locale d'insertion entre l'Etat, la Maison de l'Emploi Amont 78, l'OPIEVOY, France Habitation, l'E.P.A.M.S.A., la ville de Chanteloup-les-Vignes et la Communauté de Communes des deux Rives de la Seine,

AUTORISE le Président à signer le dit avenant.

3. EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL

A l'unanimité, le conseil communautaire,

ADOpte, par chapitre, le budget primitif 2008 résumé comme suit:

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	21395 726 dont 790 235 d'opérations d'ordre	21395 726
<i>Section d'investissement</i>	12796 059	12796 059 dont 790 235 d'opérations d'ordre

4. EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET SPANC

A l'unanimité, le conseil communautaire,

ADOpte le budget annexe SPANC 2008 résumé comme suit:

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	3 000	3 000
<i>Section d'investissement</i>	-	-

5. EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET HOTEL D'ENTREPRISE

A l'unanimité, le conseil communautaire,

ADOpte le budget annexe Hôtel d'entreprises 2008 résumé comme suit:

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	88 800	88 800
<i>Section d'investissement</i>	1 200	1 200

6. AVENANT N° 9 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT DE LA BOUCLE DE LA SEINE

A l'unanimité, le conseil communautaire,

APPROUVE les termes de l'avenant n°9 à la convention d'exploitation du réseau transport de la Boucle de la Seine,

AUTORISE le Président à signer la dite convention.

7. ADHESION DE LA COMMUNE DE MEDAN A LA DECHETERIE AZALYS DE CARRIERES-SOUS-POISSY

A l'unanimité, le conseil communautaire,

EMET un avis favorable à l'entrée de la commune de Médan dans le dispositif de gestion de la déchetterie de CARRIERES sous POISSY.

AUTORISE le S.I.D.R.U. à signer un avenant à son contrat avec NOVERGIE.